

## Supplique pour l'église de Crémille

L'église Saint-Pierre de Crémille est citée en 1099 parmi les possessions de l'abbaye tourangelle de Preuilly et sera dans la dépendance directe de l'évêque de Poitiers.

En 1790, malgré les troubles liés à la Révolution elle existait toujours, et lorsqu'il fut question de la rattacher à la paroisse de Pleumartin, les habitants du village, très attachés à leur clocher et à leur prêtre, voulurent s'y opposer.

Bonaparte, alors Premier Consul, afin de rétablir la paix religieuse dans le pays, entama des négociations entre les gouvernements de Paris et les représentants à Rome, du pape Pie VII.

Ces discussions aboutirent le 15 juillet 1801 à un Concordat donnant, entre autres, au chef de l'État, avec la nationalisation des biens de l'Église, le droit de nommer les évêques, en nombre réduit.

En contrepartie, l'Église s'engagea à ne pas revendiquer les biens qui avaient été nationalisés. L'État s'obligea de son côté à en assurer un entretien décent.

Pour mémoire, ce Concordat fut abrogé unilatéralement par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.



Dans une supplique, datée du 24 fructidor an 11, (11 septembre 1803), faite devant M<sup>e</sup> Trépreau, notaire de Pleumartin, des habitants de Crémille envoyèrent une pétition à Monsieur l'Évêque de Poitiers et à Monsieur le Préfet pour faire part de leurs craintes.

Elle ne compte qu'une quinzaine de signatures. Ces signatures sont suivies de 136 noms d'habitants ne sachant écrire. Sur 72 feux recensés, on peut considérer que c'est la presque totalité du village qui a signé.

La liste des noms sera envoyée sur demande.

Une image d'une page de manuscrit contenant une liste de signatures écrites à la main. Les signatures sont variées et incluent des noms comme "Louis Touzeau le jeune", "Marie Rousseau", "Jean Tillere", etc. La liste est encadrée par une simple ligne noire.

Ces craintes étaient justifiées et énumérées eu égard à la distance d'une demi-lieue entre les deux églises,

- au mauvais état des chemins en hiver, impraticables surtout pour les enfants, les vieillards et les infirmes en périodes pluvieuses car profonds et sans écoulements ;
- à la difficulté pour les enfants d'assister à la fois aux instructions, catéchismes et offices, occupés qu'ils étaient à la garde de leurs bestiaux qu'ils menaient en pâture souvent loin de leurs maisons ;
- au fait que l'église est toujours entretenue et ornée avec soins,
- à la confiance et l'amitié qui les liaient au curé Morant depuis de longues années. « il n'en est aucun parmi eux qui ne le regarde comme son ami, son consolateur, son conseil et son appui . » (Extrait de la supplique).

Toutefois, en 1804, malgré cette requête, le sous-préfet accorda le transfert des objets mobiliers de l'église de Crémille à celle de la Trinité à Pleumartin.

L'église fut alors abandonnée pendant quelques décennies, mais, n'ayant cependant pas été aliénée à la Révolution, la paroisse fut rétablie par ordonnance royale du 20 février 1846, soit 44 ans après.... Et retrouva son propre curé !

On peut vraiment, là aussi, parler d'esprit village !